

## **Cross Border Award "Sail of Papenburg"**

### **Idée générale**

A l'occasion de la conférence annuelle et de l'assemblée générale 2002 (Papenburg/Groningen) de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) la Ems Dollart Region (EDR) attribue le *Cross Border Award "Sail of Papenburg"* qui sera attribué chaque année à une autre région ou organisation frontalière ou transfrontalière.

Des prestations particulières dans le domaine de la coopération transfrontalière, par exemple sur les plans culturel, économique, écologique et social sont distinguées. Ce prix est en même temps une reconnaissance et une motivation, car il honore des efforts, des projets et des actions extraordinaires qui ont un caractère de modèle. Il doit également être un stimulant pour les régions frontalières et transfrontalières à contribuer activement à la compréhension mutuelle et à une meilleure cohabitation des peuples européens. Par conséquent il s'agit là d'une promotion de l'intégration de l'Europe aux frontières.

Bien vrai que le prix représente surtout une valeur idéale, il peut – à titre d'exception – être doté d'une somme d'argent, afin de soutenir financièrement les efforts d'une région.

### **Attribution du prix par l'ARFE**

#### **Critères:**

Des prestations extraordinaires dans le contexte de la coopération transfrontalière sur le plan des régions frontalières et transfrontalières (unités subnationales) sont récompensées.

Il est possible d'honorer certains projets ou certaines mesures aussi bien que des prestations générales et des efforts. Par principe seulement des régions dont la coopération ne s'arrête pas à la frontière nationale, peuvent être distinguées. C'est-à-dire qu'il est en première ligne question d'associations transfrontalières institutionnalisées. Il n'est pas nécessaire qu'une telle association/ région soit membre de l'UE ou de l'ARFE.

Le prix doit avant tout servir de modèle à des personnes, des associations et des organisations.

La prestation distinguée doit être si convainquante que l'on voudrait l'imiter, de sorte que la praticabilité et l'évaluation de solutions modèles devraient se trouver au premier plan.

Les prestations individuelles ou communes innovatrices du point de vue de la méthode et extraordinaires en ce qui concerne leur efficacité devraient être tout particulièrement récompensées.

La qualité d'une mesure peut jouer un rôle mais aussi bien la quantité de l'ensemble des mesures. Les conditions-cadre (difficultés particulières etc.) de la coopération transfrontalière ainsi que son importance interrégionale (à titre politique ou historique) sont également pris en considération. La valeur ajoutée de la mesure (ou des mesures) en question pour toutes les personnes concernées est cruciale.

**Les prestations peuvent se fournir des manières suivantes:**

- des mesures et des projets facilitant l'échange socio-culturel entre les pays ou les régions voisins
- des projets communs sociaux, écologiques ou économiques servant à rendre en contact, à le maintenir et à l'intensifier
- des mesures avec comme but d'améliorer l'infrastructure transfrontalière
- la promotion exemplaire d'objectifs transfrontaliers
- la coopération politique, notamment pour faciliter, harmoniser ou surmonter des règlements administratifs
- la promotion exemplaire de l'intérêt général des deux côtés d'une frontière
- soutenir la démocratie, le partenariat et la subsidiarité

**Procédé:**

Il n'y a pas de demande de candidature pour le *Cross Border Award*. Le comité directeur et le secrétariat général demandent en règle générale à ce qu'une proposition soit faite, tout en indiquant un thème.

Le délai pour la remise des propositions est un mois avant la prochaine conférence annuelle et assemblée générale. Les mesures à distinguer ne devraient dater de plus d'une année. Des projets pluriannuels ne peuvent être proposés qu'une fois et la partie principale du projet en question doit se dérouler dans le délai indiqué ci-dessus. Un projet qui a déjà été honoré, n'est pas pris en considération une deuxième fois.

**Evaluation:**

Le comité directeur de l'ARFE décide de l'attribution du *Cross Border Award* à la majorité de ses membres.

Un jury indépendant évalue les propositions reçues. Ce jury est nommé par le comité directeur pour une durée de trois ans. Il se compose de personnalités éminentes, venant notamment des organisations membres de l'ARFE et de différents domaines de la société (économie, culture, politique, science etc.), et qui font valoir leur savoir, leur expérience et leur faculté au profit du travail du jury.

Le jury devrait se composer d'au moins cinq membres. Il présente les propositions évaluées au comité directeur.

**Attribution:**

Chaque année le grand *Cross Border Award* est mis à la disposition du titulaire de prix respectif qui, après une année, garde la miniature du "Sail of Papenburg".

Le prix est attribué à titre régulier pendant la conférence annuelle / l'assemblée générale de l'ARFE. Cela crée une reconnaissance internationale d'un côté et une grande publicité et une motivation de l'autre.

Dr. Reinhold Kolck  
Président

Drs. Eric Neef  
Directeur exécutif